

Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 08/07/2025

DECISION N° 20250708_B_079

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Christine BONNEFOY, Martine GINET

Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Administration Générale :

Objet : Contrat d'apprentissage à passer avec Télécom St Etienne en faveur de Monsieur Luc THOUAN au sein du service Développement

Le Bureau,

N° 20250708_B_079

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Valide le contrat d'apprentissage avec Télécom St Etienne dans le cadre d'un MASTER Design de Communication : innovation et médiation numérique en faveur de Monsieur Luc THOUAN- au sein du service Développement :
 - o Durée : 24 mois
 - o Du 01/09/2025 - 17/09/2027
 - o 9 000€ par année de formation
 - o Rémunération :
 - Dès la 1ère année et pour les 2 ans de formation :
 - Brut mensuel : 78% du SMIC = 1405 €
 - Cotisations patronales mensuelles : 21 €
 - Total par mois : 1426 €
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit contrat d'apprentissage.

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 08 juillet 2025



Le Président

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20250708-20250708_B_079-AU
Reçu le 07/01/2026